

REUNION DU 24/02/2022 – SALLE DES ASSOCIATIONS – 19H00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 19H00, sous la Présidence d'Aurélie Chabenat, Maire de la commune.

Membres présents :

1. Mmes Turpin, Chabenat, Patient-Leleu, Mallet, Sauvage, Faucheret, Noyer-Moreira.
2. Mrs Obry, Pagny, Chabin, Papin, Gilbert.

Pouvoirs : Jean-Michel Grousson donne pouvoir à Aurélie Chabenat
Isabelle Villepelet donne pouvoir à Marylène Noyer-Moreira
Jean-François Braquart donne pouvoir à Isabelle Turpin

Secrétaire de séance : Alexandre Gilbert

1. Présentation du projet de rénovation du commerce par le CAUE

Nicolas Valade et Loïc Durassier, architectes du CAUE, ont présenté les pistes d'aménagement du bar-restaurant et de ses abords. Ces pistes proposent une réflexion étendue à l'échelle des espaces publics environnants, afin d'intégrer ce commerce de la façon la plus cohérente possible dans le centre-bourg et de faire bénéficier largement son attractivité. Les prochaines étapes du projet vont consister à choisir l'agence d'ingénierie qui nous accompagnera dans sa mise en œuvre.

2. Point complémentaire sur la Protection Sociale Complémentaire

Proposition du Centre de gestion du Cher

L'ordonnance n°2021- 175 du 17 février 2021 a confié une nouvelle mission obligatoire aux centres de gestion qui doivent proposer une offre en matière de santé comme de prévoyance avec facultés pour les collectivités d'y adhérer.

Le centre de gestion du Cher proposera une convention de participation en santé et en prévoyance dès le 1^{er} janvier 2023 au bénéfice de l'ensemble des communes qui souhaiteront y adhérer.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le conseil municipal a pris acte du projet du centre de gestion 18 de s'associer aux centres de gestion 28, 36 et 41 pour conduire, à une échelle régionale, les consultations en vue de conclure 2 conventions de participation en santé et prévoyance. Il a donné son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le centre de gestion du Cher afin de connaître les intentions et souhaits de notre collectivité en matière de prestations sociales complémentaires.

3. Orientations budgétaires 2022

Travaux d'agrandissement de la cantine :

Il est prévu cette année d'agrandir la cantine scolaire afin de pouvoir accueillir les enfants dans des conditions optimales. Le montant global des travaux s'élève à 23 918,80 € HT.

Afin de financer ces travaux, le plan de financement suivant est proposé au conseil municipal :

DETR/DSIL	40 % du montant global des travaux soit : 9 567,52 € HT
Conseil régional	25 % du montant global des travaux soit : 5 979,70 € HT
CD18	15 % du montant global des travaux soit : 3 587,82 € HT
Commune	20 % du montant global des travaux soit : 4 783,76 € HT

Les demandes de subventions sont en cours de réalisation auprès des instances citées ci-dessus.

Voirie :

- 1) Enrobés à froid 10 tonnes → 1 150 € HT
 - 2) Reprofilage de la route des Grandes Ouches + entrée du parc des Plantes → 5 000 € HT
 - 3) Plateforme + rampes atelier → 6 710 € HT
 - 4) Trottoir route de Quantilly → entre 24 352 € HT et 28 552 € HT suivant revêtement choisi.
 - 5) Location minipelle → 549 € HT/ 5 jours
 - 6) Prévoir 1 ou plusieurs camions de calcaire pour les bords de routes, les chemins communaux... → 300,75 € HT les 15 tonnes.
- Devis à statuer en fonction de nos capacités budgétaires 2022.

Matériel :

- 1) Micro tracteur en révision chez Equip'Jardin → devis en attente
- 2) Lamier du taille haie à changer → 225 € HT
- 3) Traffic : remplacement embrayage, freins, feu arrière → devis en attente
- 4) Essieu remorque → 414 € HT → Devis validé. A inscrire au budget 2022.

4. Transfert de la compétence financement du contingent du SDIS des communes à la CDC

Dans le cadre de l'optimisation des ressources de la CCTHB, il est proposé aux communes de transférer leurs compétences « financement du contingent au SDIS » afin d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté de communes et par voie de conséquence le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attendue à compter de 2023.

pour les communes, il est noté que toutes les hausses possibles de contingent SDIS seront supportées par la CCTHB à partir du transfert de la compétence.

Ce transfert de compétence n'a en réalité aucune incidence sur la fiscalité ou autres recettes perçues par les communes.

L'évaluation des transferts de charges qui sera réalisée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) conduira pour les communes membres et pour la communauté de communes à une totale neutralité financière.

Considérant que préalablement à l'arrêté préfectoral notifiant la modification statutaire, la CLECT sera sollicitée pour déterminer la minoration des attributions de compensation à due concurrence du montant des charges reprises par la CCTH ;

Considérant que les communes membres sont invités à se prononcer sur cette prise de compétence facultative dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération afférente au rapport de la CLECT, à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable ;

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser le transfert des contributions obligatoires au budget du SDIS en lieu et place des communes.

5. Approbation du rapport de la CLECT

Suite à l'intégration de la commune d'Allouis et à la prise de compétence SDIS, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 7 février 2022 afin de calculer les transferts de charges qui en découlent.

Conformément à l'article L 5211- 5 du code général des collectivités territoriales, le rapport de la CLECT a été adoptée à la majorité de ses membres lors de la réunion du 7 février 2022. Ce rapport doit désormais être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévus au premier alinéa du II de l'article L 5211- 5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Une fois approuvée par l'ensemble des conseils municipaux, le Conseil communautaire pourra délibérer sur le montant des attributions de compensation 2022.

Le Conseil municipal approuve, après délibération, le rapport du 7 février 2022 de la commission locale des charges transférées.

6. Ouverture de crédits paiement factures matériels informatique mairie

En cette période de construction budgétaire et tant que ce dernier n'aura pas été définitivement approuvé, il nous faut ouvrir une ligne de crédit sur le budget Investissement afin de régler les factures du nouveau matériel informatique du secrétariat de mairie à la société Médiaself.

Le conseil municipal accepte, après délibération, de prévoir au compte 2184 (matériel informatique) un montant de 2 334,00 € HT pour achat de l'ordinateur, et au compte 2051 (concessions et droits similaires) un montant de 1 464,00 € HT pour le contrat de services et licence.

7. Gens du voyage

Considérant,

- l'existence d'aires d'accueil sur les communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard,
- que le stationnement de résidences mobiles, quelle qu'elles soient en dehors des aires spécialement dédiées à cet effet, est source de troubles de l'ordre public, de la tranquillité et également de la salubrité publique (absence de dispositif d'assainissement...),
- que l'installation de non sédentaires risque d'entraîner des protestations de riverains à l'encontre de ces installations et que des raccordements illicites sur les réseaux d'eau et d'électricité peuvent entraîner de ce fait des accidents,
- qu'il convient sur la totalité du territoire communal de prévenir des installations sauvages, en interdisant le stationnement des personnes citées ci-dessus,

un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage et autres communautés nomades ou itinérantes sur la commune de Saint-Palais a été signé le 15 février 2022.

8. Contrat ASER remplacement ATSEM

Florence Deschâtre, ATSEM à l'école maternelle, doit s'absenter pendant plusieurs semaines pour raison de santé. Il a été demandé à l'ASER de nous proposer une personne afin de la remplacer sur les heures d'école et le ménage du soir.

9. Bilan CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle qu'un CE / CSE dans le secteur privé.

En 2021, les agents de la commune ont utilisé les prestations du CNAS à hauteur de 1 486 € contre 416 € pour 2020 (faible consommation liée au Covid). L'année 2021 voit repartir à la hausse l'utilisation de ces services notamment sur des prestations suivantes :

- Départ à la retraite,
- Etudes supérieures
- Séjours vacances enfants.

Pour information, la commune a versé 1 280 € de cotisation sur 2021.

10. Questions diverses / tour de table

Visite ISDND de Saint-Palais : la société Veolia nous propose de visiter l'installation de stockage de déchets non dangereux un samedi matin avec la mairie de Mery-ès-bois. Il est proposé à 2 conseillers municipaux d'accompagner le maire.

Cadeau de naissance Maëla : le maire propose d'organiser une cagnotte à l'occasion de la naissance de la petite Maëla, fille de David Chahine. Les conseillers souhaitant participer sont invités à déposer leur participation en mairie ou directement auprès de Madame le maire.

Commission culture CCTHB : Solène propose au conseil municipal de choisir le futur nom du festival de la saison culture. C'est « Culture et vous » qui l'emporte.

Fiche technique mairie à établir avec surface, hauteur, nombre de personnes... à envoyer au service culture de la CCTHB.

Exposition « Effraie des clochers » à proposer à la bibliothèque municipale.

Commission Environnement CCTHB : le tri des poubelle jaunes est satisfaisant sur la commune.

Commission jeunes St Palais : organisation d'une sortie jeunes au Prado pour le dernier match des Tango basket de la saison le 1^{er} avril. Invitation des jeunes de 11 à 17 ans pour une réunion le 12 mars.

Balades : devis reçus pour la fabrication des panneaux pédagogiques, environ 500 € les 12 panneaux + un plus grand.

City Stade : plusieurs devis pour but multisport reçus qui vont du simple au triple. Etude subventions possibles en cours.

City Abeilles : dossier en cours de complétude par Marylène et Guillaume pour obtenir le label.

Travaux bibliothèque : rdv le 16 mars avec la DRAC.

Comice agricole 2023 : réunion le 2 mars à Menetou-Salon pour réélire le nouveau bureau.

Commerce : achat de bacs à fleurs pour délimiter la terrasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

Pour information :

- ➔ Commission environnement le 03/03/2022 salle des associations
- ➔ Commission finances : le 16 mars 2022
- ➔ Prochain conseil municipal : 13 avril 2022

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du conseil,